



La Fédération des URPS Centre-Val de Loire rassemble et représente 9 000 professionnels de santé libéraux de la région. Elle promeut l'organisation, la coordination et la qualité des soins et accompagne les professionnels de santé et le développement des équipes de soins primaires et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.
www.cpts-centrevaldeloire.fr/federation-des-urps



La Fédération des Maisons et Pôles de Santé Centre-Val de Loire promeut l'exercice coordonné pluriprofessionnel en soins primaires et participe à l'organisation de l'exercice regroupé et coordonné des professionnels. Elle apporte son expertise et son appui et accompagne les projets de MSP ainsi que le développement des ESP.

QUELLES CONDITIONS POUR ADHÉRER ?

Être une personne physique ou morale, CPTS, MSP, ESP, ou une URPS et exercer votre activité :

- Dans le secteur médical et / ou paramédical
- À titre libéral ou associatif, non assujéti à la TVA
- En région du Centre-Val de Loire

Pour assurer le fonctionnement du GESA, l'adhésion est soumise à une contribution de la part des nouveaux membres. Elle comprend :

2022	Droit d'entrée	Cotisation annuelle*
URPS	0.5% de la dernière dotation ACOSS perçue	0.5% de la dernière dotation ACOSS perçue
CPTS	1% de la dotation de fonctionnement en fonction de la taille (T1 : 500€, T2 : 600€, T3 : 750€, T4 : 900€)	1% de la dotation de fonctionnement en fonction de la taille (T1 : 500€, T2 : 600€, T3 : 750€, T4 : 900€)
MSP	100 €	100 €
Professionnel seul	25 €	25 €

*Cotisation réévaluée chaque année

- + un forfait de gestion : 120€ par mois et par salarié
- + un forfait recrutement : 200€ (gratuit pour le premier)

CONTACTEZ-NOUS

Groupement d'Employeurs
Santé Ambulatoire CVL

122B Rue du Faubourg Saint-Jean
45000 Orléans
06 30 05 38 05

contact@gesacvl.org



GESA
CENTRE-VAL DE LOIRE



Je suis une CPTS de Taille 2 et je souhaite recruter un coordinateur. Combien dois-je régler ?

- Un droit d'entrée : 600 €
- Une cotisation : 600 €
- Un forfait de gestion : 120 € x 12 mois



2 640 € à l'année
(hors salaires)



Zéro papier, juste la
facture à payer



Gain de temps, pas
d'administratif

POURQUOI UN GROUPEMENT D'EMPLOYEUR ?

Besoin d'un coordinateur, d'une secrétaire, d'un comptable ou d'une chargée de mission ? Le Groupement d'Employeur vous propose la mise à disposition de salariés.

Créé par la Fédération des URPS Centre-Val de Loire et la Fédération des Maisons et Pôles de Santé Centre-Val de Loire, le Groupement d'Employeur Santé Ambulatoire recherche, sélectionne et emploie les profils qu'ils vous manquent.

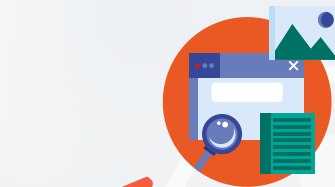
Puis qu'un dispositif de recrutement, c'est un outil d'expertise et de conseils en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Vous êtes une structure d'exercice coordonnée (MSP, CPTS...), une URPS ou un professionnel de santé ?

Le GESA favorise l'emploi sur votre territoire en mutualisant les besoins à temps partiel et à temps complet et ainsi :

- Sécurise et améliore les conditions d'emploi d'un salarié : un employeur et un contrat unique et un nombre d'heures optimisé.
- Mutualise les emplois qualifiés et répond à vos besoins en ressources humaines.



LE GESA

- Recrute, emploie et rémunère les salariés.
- Facture les mises à disposition des salariés.
- Assure la gestion et le suivi des salariés (RH, social...).



L'ADHÉRENT

- Adhère durablement au GESA.
- Est facturée par le GESA pour les mises à disposition des salariés.
- Accepte la clause de responsabilité solidaire.



LE SALARIÉ

- Est employé en CDI ou CDD à temps plein ou temps partiel.
- Travaille au sein d'une ou des structures adhérentes.

Le GESA est l'employeur du salarié, mais c'est vous qui assurez la hiérarchie fonctionnelle.

QUELS AVANTAGES ?

Pour le salarié



Sécuriser l'emploi



Faciliter les conditions d'emploi : un employeur, un seul contrat de travail et une seule fiche de paie.



Bénéficier des avantages de la convention collective : prime d'ancienneté, grille conventionnelle...

Pour vous



Avoir un salarié en fonction de vos besoins : temps partiel ou temps complet, CDI ou CDD



Fidéliser vos salariés



Gagner du temps en déléguant la gestion administrative et sociale au GESA



Mutualiser le risque employeur dans un cadre légal sécurisé



Bénéficier de conseils et d'expertise RH